



Commune de
SAINT-FERREOL-D'AUROURE (43)
Révision
du Plan Local d'Urbanisme

5.k

**Porter à connaissance relatif
au risque minier**



PLU

Approbation le 16 décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Révisions et modifications :

Référence : 48095



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Bureau Prévention des Risques

Affaire suivie par : M^{me} Charlotte Cheilletz

Tél : 04.71.05.83.47 – charlotte.cheilletz@haute-loire.gouv.fr

Le Puy-en-Velay, le **30 JAN. 2018**

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Unité inter Départementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme

Affaire suivie par : M. Dominique Niemiec

Tél : 04.73.17.37.74 dominique.niemiec@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Porter à connaissance des aléas miniers résiduels

P.J. : Étude Géodéris concessions d'Unieux et Fraisses (42 – 43) – S2010/46DE– 10RHA2220

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de mines, l'État a fait réaliser, par un expert public, un inventaire national des aléas miniers résultant de l'activité passée.

Cet inventaire porte sur tous les types d'aléas résiduels pouvant subsister aujourd'hui : les ouvrages ouverts (puits, galeries, etc), les mouvements de terrains liés aux vides laissés par les travaux miniers et les aléas propres aux terrils. Ces aléas génèrent des risques de sécurité publique (effondrement, tassement et glissement de terrains, échauffement pour les terrils, chute accidentelle, éboulement, asphyxie, noyade...) et des risques environnementaux voire sanitaires. Ils peuvent concerner une population importante comme celle des chasseurs, des promeneurs et cueilleurs de champignons, des collectionneurs de minéraux ou simplement des personnes attirées par l'exploration des vides ou des anciens sites miniers.

Vous trouverez ci-joints les documents concernant les connaissances actuelles de ces aléas sur le territoire de votre commune, en particulier au travers de l'étude référencée S2010/46DE-10RHA2220 portant sur les aléas miniers laissés par les anciens travaux d'exploitation des mines de charbon d'Unieux et de Fraisse dans la Loire. Les travaux du quartier de "Montessus", réalisés dans le cadre d'un permis d'exploitation au milieu du XX^{ème} siècle, ont débordé sur une très faible étendue dans la partie nord de votre commune, en bordure de la N88 (cf. les documents cartographiques annexés à l'étude).

Ce secteur précis est affecté par des aléas résiduels d'effondrements localisés de niveau faible à moyen et de tassement faible issus des travaux miniers menés à partir du puits n° 6 (repère P17). Deux galeries dénommées "ancienne fendue" (F11) et "2^{ème} fendue sud" (F10) ont également pu être localisées à partir des archives minières. Leur entrée n'est plus visible sur le terrain (cf. les trois extraits de cartes ci-joints).

M. Jean-Paul AULAGNIER
Maire de Saint-Ferréol-d'Auroure
10, place de l'Eglise
43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue du Général de Gaulle - CS 40321 - 43009 Le PUY-EN-VELAY Cedex

Tél. 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr

L'identifiant ou l'appellation propre à chaque ouvrage permet de le caractériser au travers du tableau en page 25 de l'annexe A (rapport INERIS). Un résumé des aléas miniers et le type de travaux auxquels ils se rapportent sont donnés en page 55 (cf. quartier de Montessus).

Bien que ces ouvrages ne soient plus visibles, ils présentent toutefois un potentiel de risque car leurs modalités techniques de mise en sécurité ne sont pas connues précisément. La survenance d'effondrement en surface ou de risque de chute n'est donc pas à exclure sur de tels sites.

Cette présente information, à laquelle je vous demande d'attacher une importance particulière vaut « porter à connaissance » de ces risques, tant au sens de vos compétences en matière d'urbanisme (art. L.121-2 du code de l'urbanisme) que des responsabilités générales qui vous incombent au titre de la sécurité publique (art. L.2212-2 du code général des collectivités territoriales) et plus particulièrement votre pouvoir de faire procéder à la clôture des excavations (art. L.2213-27 dudit code) par les propriétaires ou les utilisateurs des terrains concernés, notamment celles qui pourraient apparaître dans la zone minière.

Il vous revient en particulier de tenir compte de cette connaissance dès à présent, sur le fondement de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, pour l'instruction préalable à toute demande d'occupation du sol dans les zones à risques pouvant mettre en danger la sécurité des personnes. Cette prise en compte peut aller de la prescription de mesures à l'interdiction d'occupation du sol.

Votre commune étant dotée d'un PLU, la prise en compte de cette nouvelle connaissance pourrait être opportune, par exemple en y annexant le présent PAC.

Pour répondre à toutes les questions que ce porter à connaissance pourrait soulever, les services de l'État se tiennent à votre disposition :

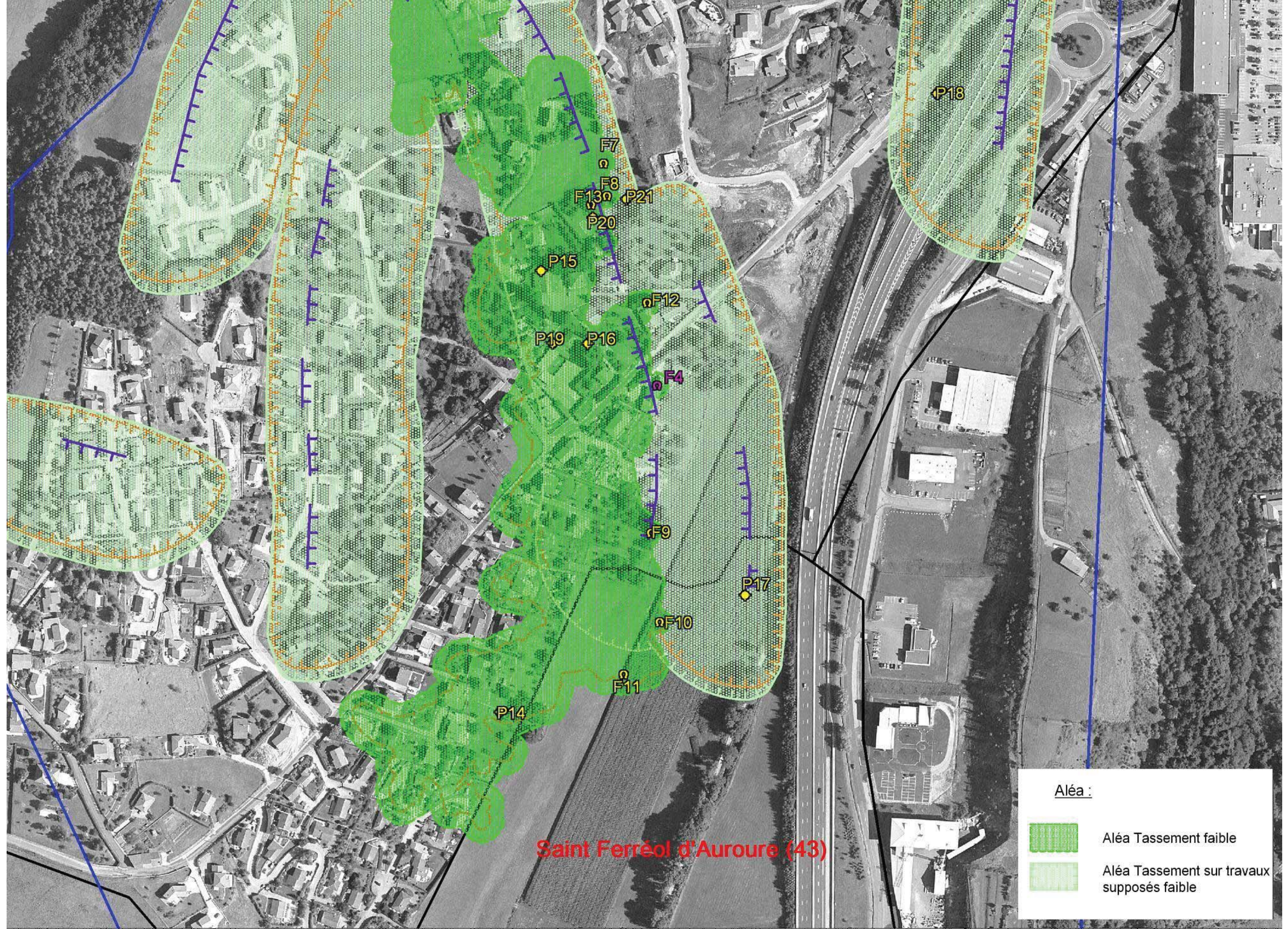
- l'Unité inter-départementale Loire-Haute-Loire de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes pour toute question relative :
 - à l'inventaire des aléas miniers résiduels sur le département de Haute-Loire,
 - aux risques qu'ils peuvent générer suivant les enjeux présents,
 - aux modalités de prévention et de protection envisageables,
- le Bureau Prévention des Risques de la Direction départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Loire pour toute question relative aux conséquences de ceux-ci sur les dossiers relevant de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,



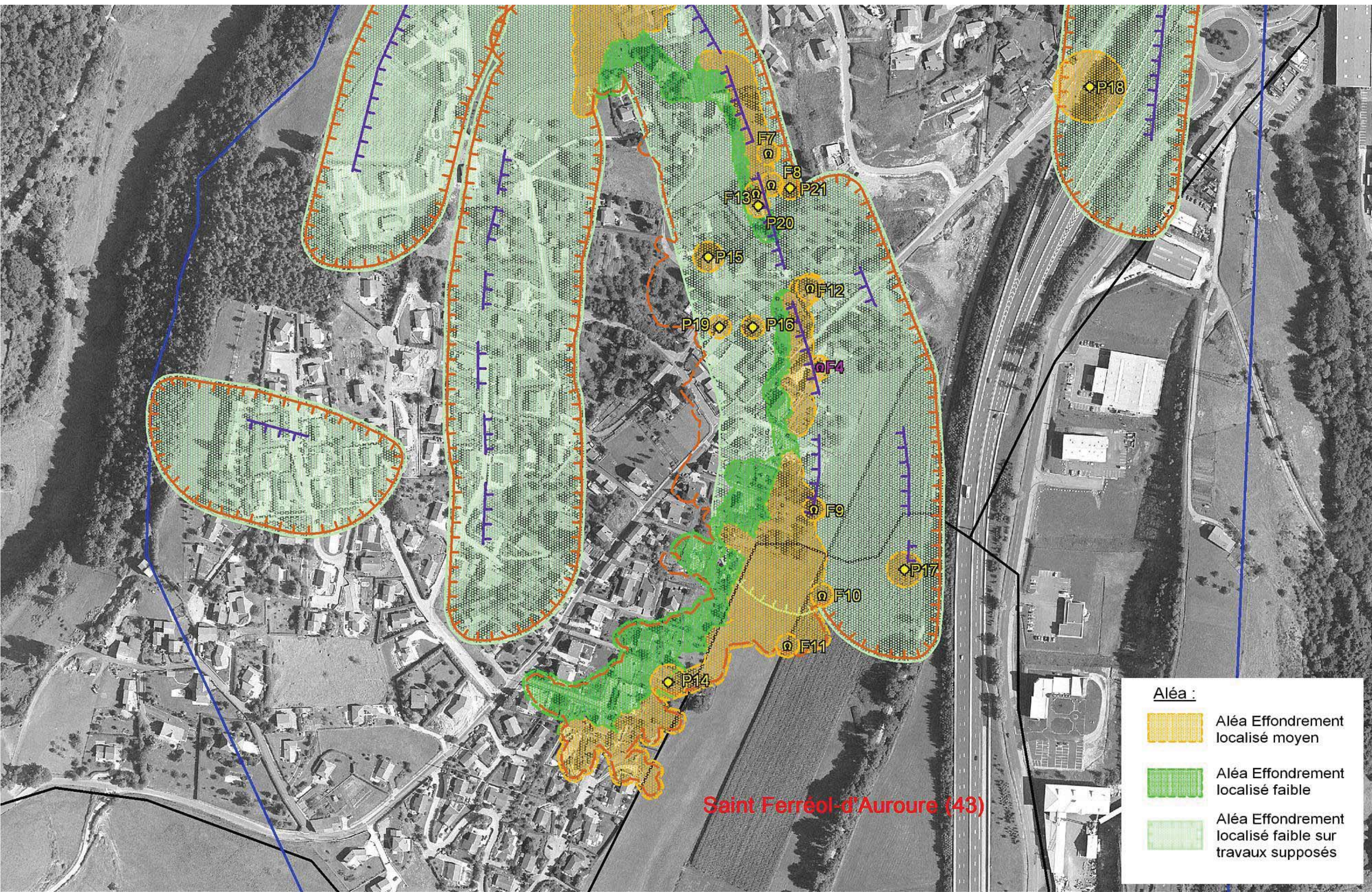
Yves ROUSSET



Saint Ferréol d'Auroure (43)

Aléa :

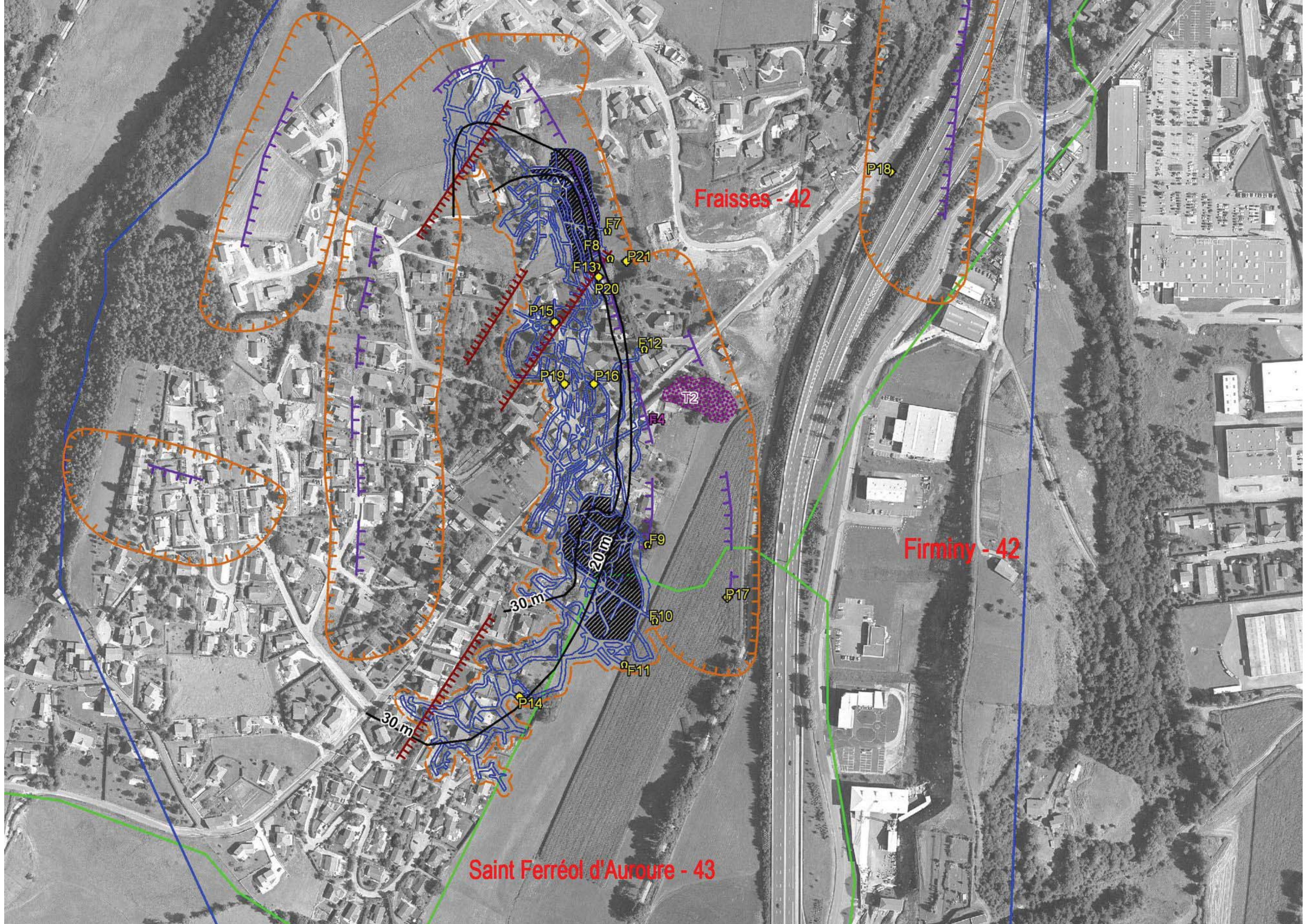
-  Aléa Tassement faible
-  Aléa Tassement sur travaux supposés faible



Saint Ferréol-d'Auroure (43)

Aléa :

-  Aléa Effondrement localisé moyen
-  Aléa Effondrement localisé faible
-  Aléa Effondrement localisé faible sur travaux supposés



Fraisses - 42

P18

F7

F8

F13

P21

P20

P15

F12

P19

P16

T2

F4

F9

P17

F10

F11

30 m

20 m

30 m

P14

Firminy - 42

Saint Ferréol d'Auroure - 43